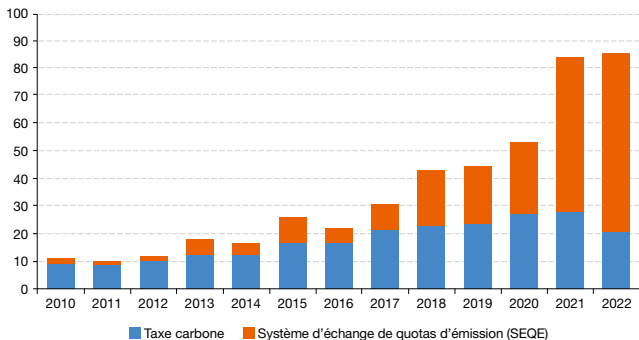


## La tarification du carbone dans le monde

### ÉVOLUTION DES RECETTES SELON L'INSTRUMENT DE TARIFICATION DU CARBONE

En milliards de dollars



Source : Banque mondiale, 2023

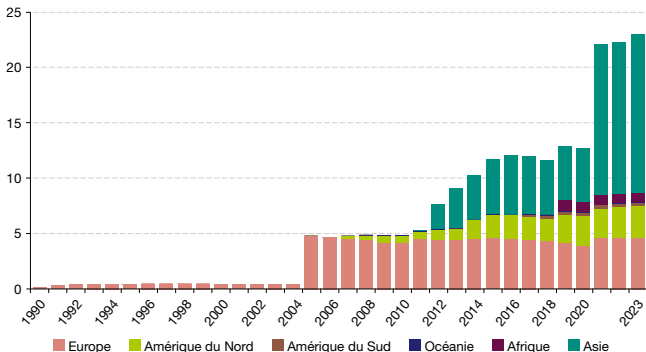
Pour inciter les décideurs économiques à investir davantage dans les énergies propres ou dans des technologies sobres en carbone et moins dans les technologies émettant des GES, certains États ont décidé de donner une valeur économique à l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub>.

Deux instruments donnent un prix explicite au carbone : la taxe carbone fixe un prix par tonne de CO<sub>2</sub> et le système d'échange de quotas d'émission (SEQE, également appelé ETS pour *Emissions Trading System* en anglais) fixe une quantité maximale d'émissions admissibles.

Les instruments de tarification du carbone ont généré 86 milliards de dollars de revenus en 2022, contre 11 milliards en 2010, soit une hausse de 657 % en 12 ans. En 2022, 76 % des revenus du carbone sont générés par des marchés de quotas, soit 66 milliards de dollars, et 24 % par des taxes.

## ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GES COUVERTES PAR UN INSTRUMENT DE TARIFICATION CARBONE

En %



Note : les données de couverture proviennent des gouvernements ou d'estimations. Elles sont rapportées aux émissions mondiales de GES de la base EDGAR. Les données du marché carbone chinois, qui expliquent la forte augmentation depuis 2021, sont des estimations préliminaires.

Source : Banque mondiale, 2023

À l'exception de quelques taxes carbone nationales dans des pays européens, il faut attendre la mise en place du système d'échange de quotas européen en 2005 pour voir la part des émissions mondiales de GES couvertes par des instruments de tarification du carbone dépasser 1 %. C'est ensuite en Amérique du Nord et en Asie que se multiplient les taxes carbone et les marchés de quotas, pour atteindre 23 % de couverture en 2023. L'Afrique se dote de son premier instrument en 2019 avec la création d'une taxe carbone en Afrique du Sud.

Le système d'échange européen couvre 38 % des émissions de GES de l'Union européenne. En France, la taxe carbone (44,6 €/t CO<sub>2</sub> éq) couvre 35 % des émissions, principalement dans les transports, le résidentiel, le tertiaire et l'industrie hors ETS. Un certain nombre de secteurs et d'usages sont exemptés ou bénéficient de taux réduits.